



PERROS-GUIREC

TRELEVERN

Lannion-Trégor Communauté



P.L.U. approuvé le : 22 mars 2017

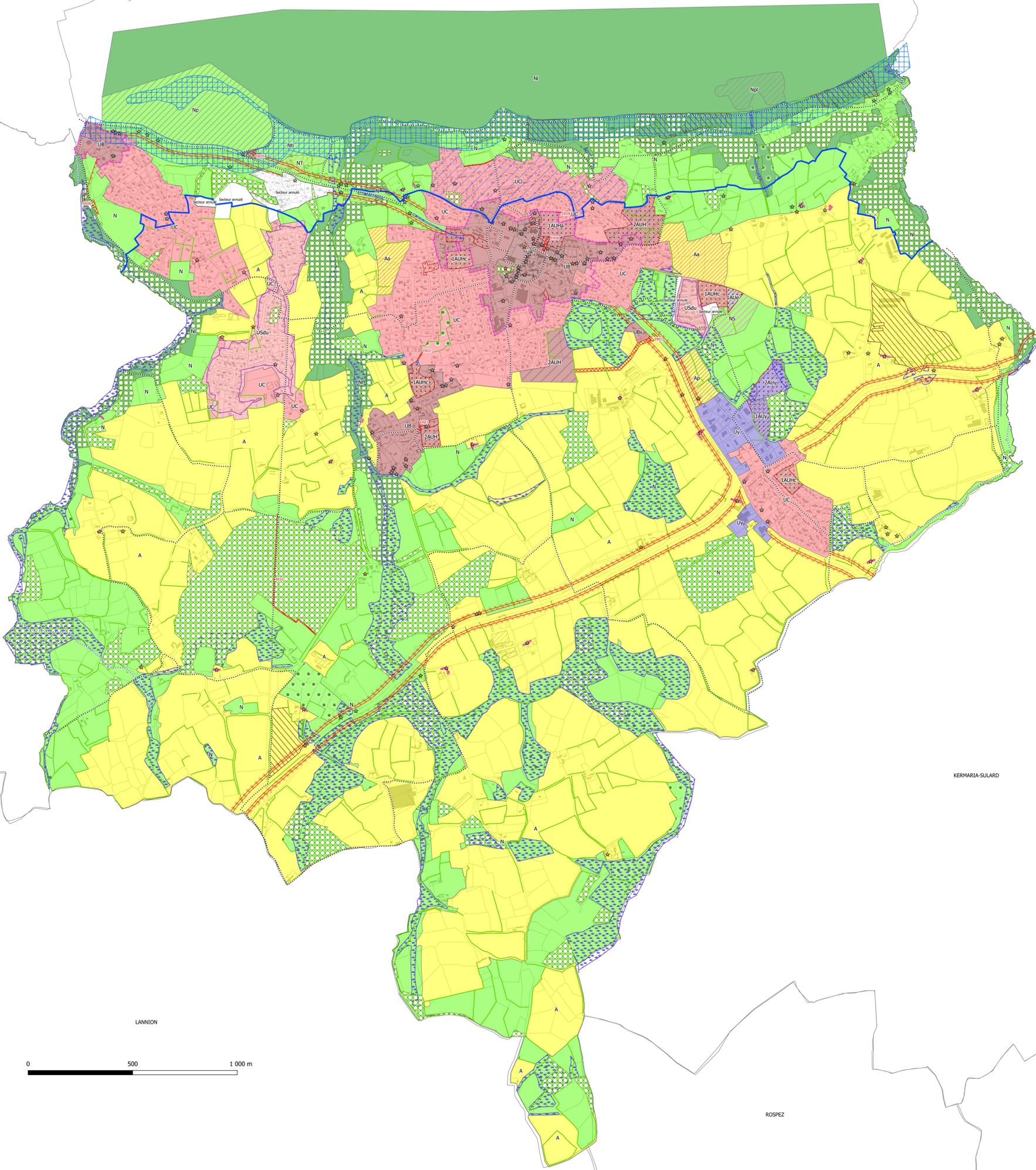
Dernière modification : 14 mars 2023

Sources : © Direction Générale des Finances Publiques - année 2021  
Cadastré : © Direction Générale des Finances Publiques - année 2021  
Réalisation : © Lannion-Trégor Communauté - Service Data & Géomatique - mars 2023

- Zones et secteurs**
- Secteur annulé par décision judiciaire
  - UA : Zone urbaine centrale
  - UB : Zone urbaine en frange du centre-bourg
  - UBs : Zone urbaine autorisant uniquement les extensions des constructions
  - UC : Zone urbaine pavillonnaire
  - UCI : Zone urbaine pavillonnaire en Espaces Proches du Rivage
  - USdu : Secteurs déjà urbanisés au titre de l'article L.121-8 du CU
  - Uy : Zone urbaine dédiée aux activités économiques
  - 1AUe : Zone à urbaniser dédiée aux équipements
  - 1AUHa : Zone à urbaniser dédiée à l'habitat en secteur central
  - 1AUHc : Zone à urbaniser dédiée à l'habitat en frange urbaine
  - 1AUy : Zone à urbaniser dédiée aux activités économique
  - 2AUH : Zone à urbaniser à long terme dédiée à l'habitat
  - 2AUy : Zone à urbaniser à long terme dédiée aux activités économiques
  - A : Zone agricole
  - Aa : Zone agricole inconstructible
  - Ap : Zone agricole paysagère
  - N : Zone naturelle
  - Ni : Zone naturelle en espaces remarquables du littoral
  - Np : Zone naturelle portuaire
  - Npl : Zone naturelle portuaire en espace remarquable du littoral
  - NS : Zone naturelle à vocation sportive ou de loisirs
  - NT : Zone naturelle dédiée aux activités touristiques et de loisirs
  - Nti : Zone naturelle dédiée aux activités touristiques en bande des 100 mètres

- Prescriptions**
- ★ Bâtiment d'intérêt
  - ★ Bâtiment remarquable
  - Bande littorale de 100 m
  - Bocage protégé au titre de l'article L.151-23 du CU
  - Marge de recul aux abords des routes départementales
  - Sentiers protégés au titre de l'article L. 151-38 du CU
  - Cours d'eau
  - Espaces Boisés Classés
  - Emplacement réservé
  - Espaces Paysagers Protégés (article L. 151-23 du CU)
  - Zone humide
  - Changement de destination
  - Orientation d'aménagement et de programmation
  - Périmètre commercial
  - SDU : périmètres bâtis existants au sein des secteurs USdu
  - Espace proche du rivage
  - Site archéologique

| N° de l'emplacement réservé | Nature de l'emplacement réservé |
|-----------------------------|---------------------------------|
| ER01                        | Giratoire                       |
| ER02                        | Liaison piétonne                |
| ER03                        | Aménagement de carrefour        |
| ER04                        | Voie                            |
| ER05                        | Aire naturelle de stationnement |
| ER06                        | Chemin                          |
| ER07                        | Liaison piétonne                |
| ER08                        | Voie                            |
| ER09                        | Chemin                          |
| ER10                        | Chemin                          |



LANNION



KERMARIA-SULARD

ROSPEZ

TREZENY